

TABLEAU RECAPITULATIF DES DIAGNOSTICS IMMOBILIERS

Diagnostique	Types de biens	Textes de référence	Objet du diagnostic	Responsable de l'établissement du document	Validité du diagnostic	Diagnostic à réaliser en cas de location
Constat de Risque d'Exposition au Plomb	Tous les logements construits avant le 01/01/1949. parties communes. depuis le 12/08/2008	CSP: Art.1334 1à 13 CCH Art 271-4 Décret du 25/04/2006 Arrêté du 24/04/2006 Décrets des 05/09/2006 et 21/11/2006.	Détecter la présence de plomb dans les peintures et revêtements. Lutte contre le saturnisme.	Technicien en diagnostic immobilier certifié et assuré.	Si présence de plomb : 1 an (vente) 6 ans (location) illimitée si pas de trace de plomb	OUI annexé à tout nouveau contrat de location
AMIANTE	Tous les logements dont le PC a été déposé avant le 01/07/1997. En co-propriété: les parties privatives.	Code de la santé publique: Art.1334-14 et suivants. Arrêté du 22/08/2002 et du 02/12/2002. Décret du 29/07/2004 et du 05/09/2006.	Détecter la présence de matériaux et de produits contenant de l'amiante et au contact de l'air.	Technicien en diagnostic immobilier certifié et assuré.	Illimité si pas d'amiante et si pas de modification du bâti.	NON
TERMITES	Tous bâtiments situés dans une zone infestée délimitée par arrêté préfectoral.	Loi du 08/06/1999 CCH Art R133-1à9 Art L133-1à6 Décret du 03/07/2000 Circulaire du 23/03/2001 Décrets du 05/09/2006 et du 21/12/2006 Arrêté du 29/03/2007.	Détecter la présence de termites et devoir de conseil sur d'autres agents de dégradation biologique des bois.	Technicien en diagnostic immobilier certifié et assuré.	Moins de 6 mois.	NON
LOI CARREZ	Logements à usage d'habitation en copropriété.	Loi 96-1107 du 18/12/1996 Décret 97-532 du 23/05/1997.	Informers les acquéreurs sur la superficie de leur futur logement.	Propriétaire ou personne compétente.	Illimitée sauf si travaux modifiant la surface.	NON

Diagnostique	Types de biens	Textes de référence	Objet du diagnostic	Responsable de l'établissement du document	Validité du diagnostic	Diagnostic à réaliser en cas de location
Diagnostic Performance Energétique	Tous les logements et autres bâtiments clos et couverts.	Directive 2002-91-CE Loi 2004-1343 du 09/12/04 CCH art L134-1 à L134-5 Décret 2006-1147 du 9/14/2006 Arrêté du 15/09/2006 Décret du 21/12/2006 Arrêté du 03/05/2007.	Informers les acquéreurs et les locataires sur les consommations des logements et les émissions de gaz à effet de serre.	Technicien en diagnostic immobilier certifié et assuré.	10 ans.	OUI annexé à tout nouveau contrat de location
Etat des Risques Naturels et Technologiques	Biens construits ou non dans des zones ayant fait l'objet d'un arrêté de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.	Loi du 30/07/2003 Art 125-23 à 27 du code de l'environnement. Décret du 15/02/2005 fixant le contenu des risques.	Informers les acquéreurs et les locataires sur les risques naturels et technologiques.	Etabli à partir des données fournies par les arrêtés préfectoraux et selon un modèle type.	Moins de 6 mois.	OUI
Etat des installations intérieures électriques	Tous les logements à usage d'habitation dont l'installation électrique a plus de 15 ans.	LOI ENL 2006-872 du 7/13/2006 Art 134-7 Décret 2006-1147 du 14/09/2006.	Détecter les risques pour la sécurité des occupants.	Technicien en diagnostic immobilier certifié et assuré.	Moins de 3 ans	NON (à l'étude)
Etat des installations intérieures gaz	Tous les logements à usage d'habitation dont l'installation gaz a plus de 15 ans.	Loi ENL du 13/07/2006 Art 134-6 à 9 Décret 2006-1147 du 14/09/2006. Décret du 21/12/2006 Arrêté du 06/04/2006.	Détecter les risques pour la sécurité des occupants.	Technicien en diagnostic immobilier certifié et assuré.	Moins de 3 ans.	NON (à l'étude)



19 rue les hauts du mas 26260 St-Donat sur l'Herbasse

e2linediag@free.fr port : 06 76 86 76 83 Tél/fax: 04 75 48 96 99

www.e2linediag.fr